



n°17



La lettre du

# Pays Sologne Val Sud



édito

## La mise en œuvre d'un nouveau projet de territoire

Depuis 1995, le Pays Sologne Val Sud agit pour l'aménagement et le développement durable des communes qui le composent. Espace de concertation entre les collectivités, d'échanges entre les élus et de rencontres entre acteurs locaux, le Pays travaille dans l'intérêt général de son territoire.

La contractualisation avec la Région Centre Val de Loire est un outil essentiel de la mise en place de cette politique. Les trois premiers contrats ont permis de nombreuses réalisations profitables à la vitalité de nos communes. Le quatrième vient d'être signé avec la Région et représente une dotation globale de cinq millions huit cent mille euros pour notre territoire. Il permettra de soutenir et d'accompagner, durant cinq ans, des projets publics, privés ou associatifs (Maison de santé, zones d'activités économiques, promotion de la vente directe, agriculture biologique, dernier commerce, etc.).

Par ailleurs, issu d'une longue réflexion avec les différents partenaires, l'Agenda 21 du Pays entrera dans sa phase opérationnelle. Les multiples actions qu'il prévoit auront pour but essentiel de développer des relations entre nos communes et de privilégier le lien social et le développement durable.

De plus, le programme européen Leader, élaboré avec le pays Forêt d'Orléans Val de Loire, permettra de soutenir concrètement des projets liés au tourisme et à la valorisation des ressources naturelles.

La réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) engagé en 2014 se poursuit et l'année 2016 verra l'élaboration du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui engagera nos communes sur le long terme. Des réunions publiques auront lieu à l'automne.

Des incertitudes pèsent encore sur les conséquences de la loi NOTRe et de ses répercussions sur le périmètre de notre territoire. Le maintien de notre syndicat intercommunal jusqu'en 2020 offrirait les meilleures conditions de réalisation de ces différentes actions. En tout état de cause, il appartiendra aux acteurs locaux, de s'approprier les enjeux du développement local et de pérenniser les initiatives entreprises dans ce sens depuis plus de vingt ans.

**Bertrand HAUCHECORNE, président**

1<sup>er</sup> semestre 2016

## Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale signé

Le Pays Sologne Val Sud, les quatre communautés de communes du territoire, la ville de la Ferté St-Aubin ont signé le 3 juin à Vienne-en-Val avec la Région Centre-Val de Loire le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour la période 2016-2020. Doté d'une enveloppe

globale de 5,8 millions d'euros, le CRST marque l'engagement de la Région sur le territoire pour accompagner financièrement des projets pouvant être portés par des collectivités, des associations, des privés et des agriculteurs.



De gauche à droite : Alain Aché (Président de la Communauté de Communes du Sullias), Yann Thomas (Président de la Communautés de Communes Val Sol), Bertrand Hauchecorne (Président du Pays Sologne Val Sud), François Bonneau (Président de la Région Centre-Val de Loire), Jean-Paul Roche (Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne), Constance de Pélichy (Maire de La Ferté St-Aubin).



Les orientations du CRST	p. 2
Agenda 21 et Leader	p. 3
Loi NOTRe	p. 4



## Les orientations du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)



### Partagées entre les élus locaux et régionaux, les principales orientations du CRST 2016-2020 sont les suivantes :

#### Axe A : Économie et emploi

702 380 €

- **Accueil entreprises:** élaboration d'un schéma d'accueil des entreprises, extension de zones d'activités, déploiement du très haut débit
- **Agriculture:** valorisation des producteurs en vente directe, soutien à la filière AOC Orléans – AOC Orléans-Cléry, agriculture biologique
- **Tourisme:** soutien à la mise en œuvre de la marque Sologne

#### Axe B : Mieux être social

1 678 200 €

- **Services à la population:** élaboration d'un Contrat Local de Santé avec les Pays Loire Beauce et Forêt d'Orléans, soutien aux Maisons de Santé Pluridisciplinaire, soutien

aux équipements périscolaires et aux commerces de proximité

- **Culture et sport:** création de plateaux multisports, réalisation d'un espace sportif et associatif à la Ferté St-Aubin

#### Axe C : Maillage urbain et rural

1 582 500 €

- **Paysage:** mise en valeur des paysages de Loire (UNESCO)
- **Aménagement d'espaces publics**
- **Foncier:** animation urbanisme durable (SCoT)
- **Rénovation urbaine:** quartier du hameau à Sully (politique de la ville)
- **Mobilité:** mise en accessibilité des bâtiments publics, réalisation d'une étude mobilité avec l'Agglomération d'Orléans et les Pays Loire Beauce et Forêt d'Orléans, pistes cyclable

#### Axe D : Biodiversité

228 500 €

- Mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, gestion alternative des espaces publics, Inventaire de Biodiversité Communale (IBC), opération « objectif 0 pesticide »

#### Axe E : Plan Climat Énergie Régional

720 000 €

- Isolation du bâti communal, amélioration de l'éclairage public.

#### ID en Campagne

457 000 €

## Bilan du Contrat Régional de Pays 2011-2015

- 4,1 millions d'€ de subventions
- 114 projets soutenus
- 14 millions d'€ d'investissements générés
- 40 emplois créés
- 152 emplois confortés

Exemples de projets soutenus par le Contrat Régional de Pays 2011-2015



En matière énergétique, l'isolation de 9 bâtiments publics a permis d'économiser le rejet de 120 tonnes de CO<sup>2</sup> par an et plus de 700 000 Kwh/an. Les 12 projets d'amélioration de l'éclairage public ont fait économiser près de 200 000 Kwh/an





## L'Agenda 21 du Pays : 3 ambitions fortes



Issu d'une large concertation avec les élus et les partenaires du Pays, l'Agenda 21 a été validé en mars 2016, cet Agenda 21 débouche sur un programme de 15 actions concrètes adaptées au territoire. Les futures fusions de communautés de communes ne remettent pas en cause ces actions puisque même si les périmètres sont appelés à évoluer, les problématiques demeurent. C'est pourquoi cet Agenda 21 constitue un fil directeur.

### Un Pays d'accueil

- Création d'un ensemble de randonnées thématiques
- Stratégie et plan d'actions pour le tourisme itinérant
- Appui à la réalisation d'inventaires des milieux et de la biodiversité
- Évolution et adaptation des commerces de proximité du territoire
- Promotion de l'agriculture et de l'artisanat local en partenariat avec les commerces de proximité

### Un Pays de liens

- Démarche d'exemplarité dans la restauration collective
- Structuration des réseaux de déplacements doux
- Accompagnement des collectivités locales dans le maintien et le développement de l'activité agricole sur le PSVS
- Animations autour des initiatives de locales de partage de véhicules

### Un Pays d'initiatives

- Réalisation du Contrat local de santé
- Renforcement de la communication autour du Pays et de son action
- Élaboration d'un schéma d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays
- Recensement des informations sur le potentiel en énergie renouvelable du territoire et sa géographie
- Dispositif d'aide à l'achat et à l'utilisation de récupérateurs d'eau de pluie pour les collectivités et les particuliers
- Mise en place d'un programme de rencontres thématiques entre collectivités et acteurs locaux pour faciliter les échanges d'expériences

## LEADER

### Territoire du GAL Forêt d'Orléans-Loire-Sologne



1 GAL, 2 Pays  
 ■ Pays Sologne Val Sud  
 ■ Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire



Exemples de projets soutenus par le programme Leader 2009-2015



## Programme LEADER 2016/2020 : "s'adapter aux changements"

Une enveloppe de 1,3 M € de fonds européen a été attribué pour nos 2 pays [Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire et Pays Sologne Val Sud]. Son objectif : mobiliser et partager les ressources du territoire pour s'adapter aux changements.

### ■ LEADER soutient les projets innovants dans les thématiques suivantes :

- Préservation et valorisation des ressources naturelles (forêts, milieux aquatiques, biodiversité...)
- Développement des filières locales (bois, énergies renouvelables, circuits courts agricoles, déchets verts...)
- Tourisme de nature et de culture (valorisation et animation des sites identitaires, création d'itinéraires, mise en réseau des acteurs touristiques...)



**Cibles :** associations, entreprises, collectivités, établissements publics...



**Pour tout renseignement,** contactez Florian KLINGELSCHMIDT ou Iwan LE MERDY au 02 38 46 84 40  
 paysforetorleans@wanadoo.fr  
 www.foretorleans-loire-sologne.com

## L'impact géographique des fusions de communautés de communes sur le Pays Sologne Val Sud

### Quel contexte ?

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), les communautés de communes doivent avoir une population d'au moins 15 000 habitants. Après une vaste concertation avec les collectivités locales et en tenant compte de la position de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), le Préfet a publié le 30 mars 2016 un arrêté portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

### Quel impact sur les communautés de communes du Pays Sologne Val Sud ?

Ce SDCI modifie le périmètre des quatre communautés de communes du Pays Sologne Val Sud :

La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (à l'exception de la commune de Jouy-le-Potier qui rejoint la

Communauté de Communes des Portes de Sologne) fusionne ❶ avec les Communautés de Communes du Val des Mauves, du canton de Beaugency et de la Beauce Oratorienne (41).

La commune de Jouy-le-Potier ❷ rejoint la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

La Communauté de Communes Val Sol ❸ (à l'exception de Vannes-sur-Cosson) fusionne avec la Communauté de Communes des Loges.

La commune de Vannes-sur-Cosson ❹ rejoint la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Sullias et de Val d'Or et Forêt. ❺



**Jean-Paul Roche,**  
Président de la  
Communauté de Communes  
des Portes de Sologne

### Quel est l'impact du SDCI pour la communauté de communes que vous présidez ?

Avec une population de 13 700 habitants, notre communauté de communes n'atteignait pas le seuil minimum de population imposé par la loi NOTRe. L'orientation de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux vers l'ouest et la volonté de Jouy-le-Potier de rester en Sologne ont été déterminantes dans la décision qui a été bien accueillie par les élus de notre territoire.

## TÉMOIGNAGE

### Comment se sont déroulés les échanges avec Jouy-le-Potier ?

C'est dans un climat constructif que nous avons entamé les premières réflexions avec les élus de Jouy-le-Potier. Ces derniers vont peu à peu s'intégrer à l'équipe déjà en place. Il va nous falloir construire un nouveau projet de territoire et des nouvelles méthodes de travail.

### Comment envisagez-vous l'avenir de votre territoire ?

L'intégration de Jouy-le-Potier, commune aux caractéristiques solognotes incontestables, constitue une première étape. Même si nous devons dans un 1er temps « digérer » la mise en œuvre de nouvelles compétences et l'animation d'une équipe d'élus élargie, il existe une volonté locale forte pour approfondir des partenariats avec les collectivités de Sologne situées dans le Loir-et-Cher.

### Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran  
45240 Ménéstreau-en-Villette  
Tél. : 02 38 49 19 49  
Fax : 02 38 49 19 59  
E-mail : [sologne.val.sud@wanadoo.fr](mailto:sologne.val.sud@wanadoo.fr)  
Site : [www.pays-sologne-valsud.fr](http://www.pays-sologne-valsud.fr)

Directeur de la Publication :  
**Bertrand HAUCHECORNE**  
Agent de développement :  
**Yvan BOZEC**  
Assistante : **Mélanie LECONTE**  
Rédaction :  
**commission communication du Pays**  
Conception & Création :  
**www.enola-creation.fr**  
Impression : **Imprimerie Nouvelle**  
Edition : **23 000 exemplaires**

Crédits photos : **Pays Sologne Val Sud, Cléry-St-André, Communauté de Communes des Portes de Sologne, La Ferté St-Aubin, Poupette et Cie, la Haie Gourmande, les Amis de Cléry, Mézières-lez-Cléry, Neuvy-en-Sullias, Sologne Nature Environnement, Sully-sur-Loire**

Dépôt légal :  
**1<sup>er</sup> semestre 2016**

